

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



LIBRARY

DEC 7 1981



Distr.
LIMITEE

A/C.5/36/L.29
4 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 100 de l'ordre du jour

UN/INFORMATION

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

Création d'un groupe des systèmes d'information au Département des affaires économiques et sociales internationales

Canada, Danemark et Pakistan : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 35/217 du 17 décembre 1980, par laquelle elle a décidé que les dépenses de personnel du Groupe des systèmes d'information seraient imputées temporairement pour 1981 sur le budget ordinaire, et qu'un rapport d'évaluation du Système serait présenté à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session,

Notant le rapport du Bureau interorganisations pour les systèmes d'information contenant une évaluation du Groupe des systèmes d'information, le rapport du Secrétaire général et le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui rendent compte des progrès réalisés par le Groupe des systèmes d'information depuis l'an dernier, en particulier la section décrivant le rôle que peut jouer le Groupe dans le maintien de la compatibilité et l'échange d'informations sur le développement entre les commissions économiques régionales,

Consciente des limitations de la base de données du Système d'information pour le développement, du nombre restreint de ses usagers et de la nécessité d'améliorer sa portée et les services qu'il permet de fournir,

Considérant que le Système d'information pour le développement, en permettant d'accéder aux rapports et aux études non publiés établis par les soins ou pour le compte du Département des affaires économiques et sociales internationales, du Département de la coopération technique pour le développement et d'autres éléments du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, constituera un service nécessaire et précieux pour les gouvernements des Etats Membres et pour les autres utilisateurs du Système,

Considérant en outre que la disparition du Système d'information pour le développement risquerait d'être préjudiciable à la coopération internationale pour le développement,

1. Décide que le Groupe des systèmes d'information devrait être maintenu, à condition de pouvoir être financé au moyen des ressources déjà prévues au budget-programme de l'exercice biennal 1982-1983 pour les activités des systèmes d'information. A cette fin, le Secrétaire général devrait déterminer le rang de priorité du Groupe parmi ces activités;

2. Prie le Secrétaire général d'exploiter les possibilités du Groupe des systèmes d'information de façon qu'il devienne un centre de coordination pour l'élargissement, la fusion et la distribution des bases de données des commissions régionales concernant le développement, et pour la tenue à jour du Macrothesaurus;

3. Prie en outre le Secrétaire général de prendre des mesures pour améliorer la portée du Système d'information pour le développement et les services qu'il permet de fournir;

4. Prie le Bureau interorganisations pour les systèmes d'information de faire rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-huitième session sur le fonctionnement et l'utilité du Groupe.
